

AVIS AUX RIVERAINS



RUE RIOCREUX

Nos réf. DGST- DTO FL/TAS - 2021 - 2248 -D

Le **15 JUIN 2021**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous informe qu'à partir **du lundi 12 juillet pour une durée de 9 semaines**, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement vont être réalisés, **rue Riocreux**.

Ces travaux représentent un coût de **221 770 € TTC** et vont consister à :

- **Réhabiliter le collecteur d'assainissement par l'intérieur ainsi que les branchements privatifs en tranchée ouverte**
- **Créer des boîtes de branchement en limite de propriété**

L'objectif de ces travaux est de rénover l'ensemble des ouvrages d'assainissement vétustes afin de rétablir l'étanchéité des canalisations et d'améliorer la fluidité des écoulements. Cette opération permettra, à terme, d'éviter la pollution de la nappe, par exfiltration des eaux usées, ainsi que les risques d'affaissement des terrains environnants.

Pendant la durée de ce chantier, les dispositions suivantes seront prises, **Rue Riocreux**, suivant l'avancement des travaux :

- **Durant la phase 1 des travaux entre la rue de Ville d'Avray et la place Pierre Brossolette** : la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, **du 12 juillet au 20 août, entre 8h et 16h30 sauf les week-ends**. En conséquence, une déviation sera mise en place par la rue de Ville d'Avray, l'avenue Gambetta et la rue des Jardies.
- **Durant la phase 2 des travaux entre la place Pierre Brossolette et l'avenue Gambetta** : la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, **du 23 août au 11 septembre, entre 8h et 16h30 sauf les week-ends**. En conséquence, une déviation sera mise en place par la rue des Jardies, l'avenue Gambetta et la rue de Ville d'Avray. Le sens de circulation en sens unique sera inversé, rue des Jardies.

Par ailleurs, des cheminements protégés seront aménagés pour que la voie soit accessible aux piétons. De même, les services de secours pourront accéder en permanence à l'ensemble des habitations.

Vous pourrez vous référer aux arrêtés de police qui seront affichés au droit du chantier pour une description précise des conditions de stationnement et de circulation pendant la période de travaux.

Préalablement aux travaux, un repérage par marquage au sol des réseaux enterrés situés sous la chaussée et les trottoirs sera réalisé, conformément à la réglementation en vigueur. Ce dernier a pour objet d'identifier précisément les réseaux afin d'éviter de les endommager dans le cadre des travaux.

Consciente des nuisances occasionnées, l'entreprise chargée de la réalisation de ces travaux a été sensibilisée afin que cette opération de voirie soit réalisée dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Grand Paris Seine Ouest a confié cette opération à son délégataire : Seine Ouest Assainissement, représenté par **Monsieur Alexis LACROIX**, qui se tient à votre disposition au **06 46 01 48 08** pour tout renseignement complémentaire.

Certain qu'au-delà de la gêne ponctuelle, vous serez sensible à cette rénovation de l'espace public, particulièrement valorisante pour notre Ville, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Grégoire DE LA FONCIÈRE

Vice-président du Grand Paris Seine Ouest
Maire de Sèvres



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY